

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

mairie.lamontelarie@orange.fr

<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE à 17h30.

Mme. Chantal GUILLOT est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des conseillers :

Présents :	Absents :
M. Pierre ESCANDE Mme. Eliane GERSTENMAIER Mme. Chantal GUILLOT Mme. Julie COUGET Mme. Monique SOLANS M. Michel CALAS	

En préambule, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de leur proposer que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant un besoin de travaux « équipements hydrauliques » sur le réservoir EP de Rouquié. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

I. Approbation du compte-rendu conseil municipal du 21 juin 2022

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2022

Après avoir valorisé les charges assumées jusqu'au 1^{er} janvier 2022 par la commune de Murat-sur-Vèbre pour accomplir les missions désormais dévolues à la Communauté de Communes en matière de « Création et gestion d'équipement liés à l'enfance et à la petite enfance d'intérêt communautaire », et en précisant que cette compétence s'applique pour tout nouveau service d'Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) déployé sur le territoire, il appartient maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT selon la règle de majorité qualifiée.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III. Projet territorial de mise en place d'un contrat pluriannuel groupé d'approvisionnement de bois

L'intérêt des contrats d'approvisionnement est de garantir des débouchés pérennes aux bois issus des forêts publiques tout en approvisionnant les industriels transformateurs locaux.

Parallèlement, la Communauté de communes poursuit depuis de nombreuses années une politique volontariste de développement de la filière bois locale en portant, accueillant et encourageant de nombreuses initiatives. Il résulte de ce constat une volonté partagée de consolider cette politique en développant les contrats d'approvisionnement et pour cela, en sécurisant une partie des approvisionnements en matière première pour les industriels transformateurs et ceci à proximité de leur site de production, et pour les propriétaires, en assurant une garantie de débouchés stables et pérennes pour l'ensemble des produits issus de leurs forêts et contribuer au développement du territoire.

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant le projet territorial pilote d'un contrat d'approvisionnement pluriannuel groupé tel qu'annexé au projet de délibération, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le projet territorial pilote ainsi que de solliciter l'ONF pour l'analyse des potentialités d'approvisionnement de la forêt communale/sectionale.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IV. Convention assistance technique Eau Potable SAUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les désordres techniques qui ont mis en danger l'approvisionnement en Eau Potable le hameau de Rouquié ainsi que le camping Le Rouquié du Lac et ceci en période tendue du 15 août. Les problèmes ont été réglés grâce à l'intervention efficace et rapide du responsable de la société SaintAffo, filiale de SAUR.

Il nous a été proposé alors une convention d'assistance dans la localisation des fuites sur nos réseaux ou sur les branchements de notre service d'eau potable.

Pour cela et compte tenu du besoin d'interventions réactives sur des problèmes mettant en jeu la continuité de l'alimentation en eau potable aux abonnés de la Collectivité, le Prestataire mettra à notre disposition son service d'astreinte.

Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles le Prestataire réalisera les missions que nous lui confierons.

Selon les conditions de recherche, l'intervention sera réalisée par un opérateur équipé de matériel portable, (corrélateur acoustique, recherche au gaz, etc.) Le Prestataire établira un compte-rendu d'intervention et le communiquera à la collectivité à la fin de chaque opération et lui fournira un bilan annuel des travaux effectués, opérations d'entretien particulières, opération de surveillance, relevé des anomalies constatées, préconisation des modifications à apporter pour un meilleur résultat.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer et de l'autoriser à signer cette convention avec la société SAUR.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Décision modificatives budgétaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits au niveau du budget 2022 sont insuffisants pour le chapitre 012 « Charges de personnel » et le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » considérant l'augmentation de l'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022.

Il propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire comme ci-après :

Fonctionnement

011 Charges à caractère général	
615231	- 4 000 €
012 Charges de personnel	
6411 – Personnel titulaire	+ 1 500 €
6450 – Charges sécurité sociale et prévoyance	+ 1 500 €
65 Autres charges de gestion courante	
6531 – Indemnités élus	+ 800 €
6533 – Cotisations retraites élus	+ 200 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Fonds de concours Communauté de communes « travaux de remplacement d'équipements hydrauliques au réservoir Eau Potable de Rouquié

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de remplacement d'équipement hydraulique au réservoir d'Eau Potable du hameau de Rouquié :

- Dépose, fourniture et remplacement d'une vanne,
- Remplacement du robinet à flotteur,
- Mise en place d'une fixation de conduite en inox.

Coût prévisionnel H.T.	1 269.77 €
T.V.A	253.95 €
T.T.C	1 523.72 €

Plan de financement prévu	
Fonds de concours Communauté (50%)	634.88 €
Autofinancement communal (50%)	634.89 €

VII. Questions diverses

- L'association Lo Montélot soumet au Conseil Municipal d'installer un revêtement de type « lino » au niveau de l'estrade de notre salle des fêtes. Les membres du Conseil proposent de demander des devis en ce sens.
- Durant la période caniculaire que nous venons de traverser, plusieurs administrés, propriétaire de source privée alimentant leur propriété ont saisi les élus afin de leurs relater les problèmes d'approvisionnement en eau qu'ils ont eu, la ressource ne suffisant presque plus pour vivre décemment dans ces propriétés.
Des renseignements au niveau pratique et règlementaire ont été demandés à l'Association des Maire du Tarn, ainsi qu'à l'ARS.
Une fois que nous aurons des réponses à ces questionnements, il est proposé de faire un courrier d'information à tous les propriétaires de résidence possédant une source privée qui les alimente en eau.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 19h00.

Le Maire
Pierre ESCANDE